

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 21 juin 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mme KOENDERS et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 14 juin 2012

Publié le 22 juin 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 60

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

| | | |
|-----------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|
| M. François REBSAMEN | M. Dominique GRIMPRET | M. Franck MELOTTE |
| M. Pierre PRIBETICH | M. Didier MARTIN | M. Louis LAURENT |
| M. Jean ESMONIN | M. Jean-Pierre SOUMIER | M. Roland PONSAA |
| M. Gilbert MENUT | M. André GERVAIS | M. Michel ROTGER |
| Mme Colette POPARD | M. Joël MEKHANTAR | Mme Christine MASSU |
| M. Rémi DETANG | M. Philippe DELVALEE | Mme Dominique BEGIN-CLAUDET |
| M. Jean-Patrick MASSON | Mme Anne DILLENSEGER | M. Michel FORQUET |
| M. José ALMEIDA | Mme Christine DURNERIN | M. Gaston FOUCHERES |
| M. Jean-François DODET | Mme Elizabeth REVEL | Mme Claude DARCIAUX |
| M. François DESEILLE | Mme Nathalie KOENDERS | M. Nicolas BOURNY |
| M. Michel JULIEN | Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY | M. Jean-Philippe SCHMITT |
| Mme Marie-Françoise PETEL | M. Alain MARCHAND | M. Philippe GUYARD |
| M. Gérard DUPIRE | M. Mohammed IZIMER | M. Pierre-Olivier LEFEBVRE |
| M. Jean-François GONDELLIER | Mme Hélène ROY | M. Jean-Claude GIRARD |
| Mme Catherine HERVIEU | Mme Jacqueline GARRET-RICHARD | Mme Françoise EHRE |
| M. François-André ALLAERT | Mme Joëlle LEMOUZY | Mme Geneviève BILLAUT |
| M. Jean-Claude DOUHAI | M. Jean-Yves PIAN | M. Norbert CHEVIGNY |
| M. Jean-Paul HESSE | Mme Stéphanie MODDE | M. Gilles TRAHARD |
| Mme Badiaâ MASLOUHI | M. Philippe CARBONNEL | Mme Noëlle CABBILLARD. |
| M. Yves BERTELOOT | M. Alain LINGER | |
| M. Patrick MOREAU | | |

Membres absents :

| | |
|------------------------|---|
| M. Patrick CHAUPUIS | M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH |
| M. Alain MILLOT | M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET |
| M. Georges MAGLICA | M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. François DESEILLE |
| M. Gilles MATHEY | M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mme Colette POPARD |
| M. Murat BAYAM | Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Alain MARCHAND |
| M. Rémi DELATTE | Mme Nelly METGE pouvoir à Mme Hélène ROY |
| M. Philippe BELLEVILLE | Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI |
| | Mme Christine MARTIN pouvoir à M. Jean-Yves PIAN |
| | Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR |
| | M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER |
| | M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU |
| | M. Claude PICARD pouvoir à Mme Marie-Françoise PETEL |
| | M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER |
| | M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT |
| | M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG. |

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
Dispositif carteculture 2012 - 2013

Par délibération du 24 juin 2004, la Communauté de l'agglomération dijonnaise avait décidé la mise en place du dispositif de Carteculture étudiants inscrit dans le Contrat d'agglomération (action ID31), ainsi que dans la Convention signée en octobre 2003 entre l'Université de Bourgogne, la Ville de Dijon et la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

Il est proposé de reconduire le dispositif pour une neuvième année (2012/2013).

Le public concerné est tout étudiant inscrit dans un établissement post-bac de l'agglomération dijonnaise (Université de Bourgogne, classes prépa, BTS, ESC, Sciences Po, et autres écoles). En 2005, la cible a été étendue aux apprentis en formation post-bac (BTS et DUT) des CFA de l'agglomération (soit 285 apprentis visé). La population potentiellement concernée est de 30 000 personnes.

L'objectif principal de ce dispositif est de faciliter l'accès des étudiants au plus grand nombre d'équipements culturels du Grand Dijon. Pour ce faire, deux axes d'actions sont privilégiés :

- *tarifaires* : l'étudiant, détenteur de la carte, peut acheter des places de spectacles (théâtre, concerts, danse,...) à un tarif unique de 5,5 €, et des places de cinéma (art et essai) à un tarif unique de 3,5 € ;
- *informatif* : valoriser les politiques et actions culturelles des différents partenaires signataires de la convention par la mise en place d'une campagne de communication et d'information.

Le prix de vente de la carte donnant droit à ces avantages est de 5 €. Sa vente est actuellement assurée dans les lieux suivants :

- Grand Dijon,
- Ville de Dijon : Passage du Roi (Hôtel de Ville), et Mairie annexe Mansart,
- Université de Bourgogne : Maison de l'Etudiant, Athéneum, Bibliothèques Universitaire (Droit, Médecine, Sciences)
- Fnac Dijon.

Les partenaires culturels de la Carteculture étudiants pour le spectacle vivant (concerts, théâtre, danse...) pour 2011/2012 sont :

- les structures municipales des communes de Chenôve, Dijon, Fontaine-lès-Dijon, Longvic, Marsannay-la-Côte, Quetigny, Saint-Apollinaire et Talant ;
- les autres structures culturelles de ces communes partenaires du dispositif,
- et les 25 partenaires culturels.

Pour le cinéma : les salles de cinéma de l'agglomération dijonnaise disposant du label " Art et Essai ".

Les 8 communes citées sont celles disposant d'un certain potentiel culturel (structures, programmation, activités). Elles participent au dispositif Carteculture étudiants par l'intermédiaire de leur politique culturelle municipale actuelle à l'égard des étudiants. De plus, ces communes ont abaissé leurs tarifs sur le tarif unique de 5,5 € sur tous leurs spectacles. Les modalités de leur participation au dispositif donnent lieu à une convention d'application spécifique.

Les modalités de participation des structures culturelles donnent également lieu à des conventions d'application spécifiques pour chacune d'entre elles.

L'apport financier des collectivités et de l'Université de Bourgogne permet la prise en charge de la différence entre les prix les plus bas pratiqués par les structures et le tarif unique " Carte Culture " (5,5 € pour les spectacles, et 3,5 € pour le cinéma art et essai). Le dispositif est géré par la Communauté de l'agglomération dijonnaise (maître d'ouvrage).

Au vu du succès rencontré pendant les huit années du dispositif :

- 5 100 cartes vendues pour l'année 2004/2005 et 2005/2006, représentant 17 % des étudiants ;
- 5 645 cartes pour l'année 2006/2007, représentant 18 % des étudiants ;

- 4 781 cartes pour l'année 2007/2008, représentant 16 % des étudiants ;
- 4 468 cartes pour l'année 2008/2009, représentant 15 % des étudiants ;
- 4 385 cartes pour l'année 2009/2010, représentant 15 % des étudiants ;
- 3 754 cartes pour l'année 2010/2011, représentant 13 % des étudiants ;
- 3 240 cartes au **30 avril 2012** représentant 11 % des étudiants,

Il est proposé de renouveler ce dispositif pour la prochaine rentrée universitaire.

Il convient de délibérer pour fixer le tarif applicable pour la vente de la carte, pour l'année universitaire 2012/2013, à compter du 1^{er} septembre 2012.

Il est proposé de fixer le tarif de vente de la carte à 5 €.

L'avis du Bureau est sollicité sur ce dossier.

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de reconduire** le dispositif carteculture étudiant pour 2012/2013 ;
- **d'approuver** le tarif, tel que proposé ci-avant ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les conventions avec les différents partenaires pour l'année universitaire 2012/2013 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte relatif à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget primitif 2012.